

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

Absents : Mrs LARMINET. BRASSART

VENTE ANCIENNE ECOLE DE FLIBEAUCOURT A MONSIEUR CANIVET BERTRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur CANIVET Bertrand, domicilié 4 rue Dante à Nice, l'immeuble dénommé « ancienne école de Flibeaucourt », sis rue de Port le Grand, cadastré section AE n° 52, d'une superficie de 2 500 m², au prix ferme, définitif et non révisable de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS net vendeur. La parcelle AE n° 52 fera l'objet d'une division cadastrale avant la réitération authentique à la charge du vendeur. Ce découpage correspond à l'abri bus aujourd'hui présent sur la parcelle et correspond à une contenance d'environ 9 centiares. Le document d'arpentage sera fourni à l'acquéreur avant la réitération authentique. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document concernant cette affaire.

CONVENTION AMEVA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention proposée par le syndicat mixte AMEVA ayant pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de la mission d'assistance technique fournie par le dit syndicat au bénéficiaire dans les domaines de l'assainissement collectif en application de l'article L. 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les modalités de rémunération de cette assistance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que la commune a confié à la Société des Eaux de Picardie l'exploitation de son service public d'assainissement par un contrat de délégation en date du 28 décembre 2004 avec prise d'effet au 7 janvier 2005. Du fait de l'échéance prochaine du contrat au 31 décembre 2016, la commune doit décider de prolonger par un avenant, la durée du présent contrat de concession pour une durée de 12 mois afin de mener à terme la procédure de consultation. Lecture est ainsi donnée de l'avenant proposé par la Société des Eaux de Picardie et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le dit avenant et autorise le Maire à le signer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Lecture est donnée à l'Assemblée de la convention proposée par l'État concernant la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol. Cette convention, en cas d'accord, serait valable du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention proposée par l'État et autorise le Maire à la signer.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Ont été élus délégués communautaires qui représenteront notre commune à compter du 1^{er} janvier 2017 au sein de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

- Monsieur NESTER Paul
- Monsieur DELATTRE Bernard.

VENTE DES ANCIENS GARAGES COMMUNAUX A MR ET MME GUYOT

Une proposition de vente évaluée à 25 000 € sera transmise aux intéressés. L'affaire sera revue lors de la prochain réunion.